



INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**FÉV. 2020
N°211
Au sommaire**



- ÉDITORIAL (P1)
- L'UD EN ACTION (P2)
- MOTION RETRAITE (P3)
- LE CONSEIL D'ÉTAT TOQUE LA RÉFORME DES RETRAITES (P4)
- EN DIRECT DES SYNDICATS (P6)
- EN DIRECT DE L'UD (P7)
- CALENDRIER DES STAGES, PERMANENCES UL ET AFOC, INFOS ET LE DESSIN DE PATOCHE (P8)

CITATION DU MOIS

"Toute forme de mépris
si elle intervient en politique,
prépare ou instaure
le fascisme"

Albert CAMUS
(1913-1960)



“FACE AU MÉPRIS, OPPOSONS CLARTÉ ET COURAGE !

Depuis 2017, le président de la République et sa clique arborent l'arrogance méprisante des parvenus. Ils ne sont pourtant rien d'autre que les porte flingue des puissants de ce monde, ceux qui jouent dans leur funeste Monopoly avec notre argent et avec nos vies.

Les « premiers de cordée » face à « ceux qui ne sont rien » comme l'a dit Macron exprimant ainsi le fond voire le tréfonds de sa pensée réactionnaire.

Ordonnances contre le code du travail dès son arrivée au pouvoir, pulvérisation du statut des cheminots, liquidation et privatisation des services publics et assassinat aujourd'hui de notre système de retraite hérité du Conseil National de la Résistance.

Ces gens là ont la haine des droits collectifs, la haine des syndicats indépendants, la haine des « jours heureux », la haine de la « Sociale » !

Depuis toujours, des femmes et des hommes libres et rebelles opposent aux oppresseurs et exploiters, clarté et courage.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui, modestement mais sans relâche, en nous battant avec acharnement pour le retrait du projet de loi Macron-Philippe-Berger dont même le Conseil d'État, peu suspect d'être un repaire de syndicalistes, note l'aspect néfaste et falsificateur.

Ce n'est ni par le parlement ni par la conférence de financement que nous obtiendrons satisfaction, aussi solides que soient nos arguments, c'est par la construction du rapport de force dans la grève et dans la rue.

Nous entendons bien continuer de le dire et de le faire avec l'optimisme de la volonté.

"QUE VIVE LA SOCIALE ! VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"

Rennes, le 10 février 2020

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

MANIFESTATION À RENNES 11 H ESPLANADE CHARLES DE GAULLE LE JEUDI 20 FÉVRIER

**L'UD
DANS
L'ACTION**

**20, 24, 29, 30, 31 JANVIER,
6 FÉVRIER ...**



**RENNES/ST-MALO/COMBOURG
REDON/FOUGÈRES/VITRÉ**

Face aux mensonges des "*premiers de cordée*" (Macron Philippe Berger), nous opposons la vérité des "*derniers de corvée*" et la détermination à ne pas nous laisser pourrir notre avenir et celui de nos enfants.



Nous opposons toujours notre unité, notre clarté et notre combativité même si la fatigue et l'usure se font sentir après 56 jours de mobilisation ...

JUSQU'AU RETRAIT DU PROJET DE LOI MACRON - PHILIPPE - BERGER !

**MOTION
RETRAITE**

Les syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine réunis en assemblée générale le vendredi 31 janvier 2020 à Rennes réaffirment leur exigence du retrait du projet de réforme des retraites, qui supprimerait les régimes actuels de retraite par répartition, ainsi que le code des pensions pour y substituer un régime prétendument universel par points.

Depuis des mois, Force Ouvrière argumente, analyse, porte ses revendications, démonte les mensonges du gouvernement (et de ses alliés -CFDT – UNSA - MEDEF...) de plus en plus isolé et enfermé dans sa logique répressive.

La première, notre confédération, dans la droite ligne du mandat fixé par le congrès confédéral de Lille, a clairement appelé ses syndicats, ses adhérents, à rejoindre et amplifier la grève à compter du 5 décembre, pour le retrait. L'union départementale, lors de son 37^{ème} congrès à Fougères, s'est résolument engagée dans cette voie, et a mis toutes ses forces dans la bataille.

Depuis s'est construite une puissante mobilisation unitaire dans laquelle Force Ouvrière a pris toute sa place. A l'entêtement du gouvernement a répondu la ténacité et la détermination des travailleurs, avec leurs organisations syndicales FO, CGT, FSU et Solidaires. Cette détermination s'est exprimée notamment à travers la réaffirmation constante du mandat, notamment par le secrétaire général de la Confédération Yves Veyrier.

La conférence de financement lancée par le gouvernement, à la demande de la CFDT, est une opération d'enfumage et pire d'intégration, dans laquelle aucune organisation indépendante ne saurait s'attarder.

Pour l'assemblée générale, un départ commun de FO et de la CGT de la conférence est l'occasion :

- de réaffirmer la détermination commune **à gagner le retrait du projet de réforme des retraites,**
- de redonner clairement **un élan à la mobilisation**
- d'appeler clairement à la **grève générale interprofessionnelle.**

Dans l'unité, public, privé, grève générale, jusqu'au retrait !

Adoptée à l'unanimité le 31-01-2020



LE CONSEIL D'ÉTAT VIENT D'INFLIGER UN CAMOUFLET MAJEUR AU GOUVERNEMENT SUR SON PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES !

En termes polis évidemment mais très clairs le conseil d'État, qui n'est pas réputé c'est le moins que l'on puisse dire pour être un repère de syndicalistes, vient de démonter totalement le projet de loi Macron : rien d'universel dans le projet de loi, "lacunes" énormes (sorte de texte à trous que les ordonnances rempliront plus tard sans que le parlement puisse dire ou comprendre quoique ce soit) et promesses qui n'engagent

que ceux qui y croient ...

Le conseil d'État, et c'est rarissime, explique donc que ce projet est non seulement une arnaque sur le fond mais une atteinte à la démocratie...

Tout cela conforte, s'il en était besoin toutes nos analyses.

Les analyses de FO sont confirmées :

La confédération FO a pris connaissance de l'étude d'impact ainsi que de l'avis du Conseil d'État sur les deux projets de loi relatifs au projet de système universel de retraites par points.

L'avis du Conseil d'État porte une critique sévère sur les aspects essentiels sur lesquels FO n'a eu de cesse d'alerter.

En premier lieu, il se confirme que le projet de réforme systémique sera bel et bien une réforme paramétrique permanente de l'ensemble des retraites sur laquelle les gouvernements pourront agir.

Le Conseil d'État confirme ainsi la mise en garde de FO quant au caractère incertain de la retraite demain, si le système universel voyait le jour : "le choix d'une détermination annuelle de chacun des paramètres du système, y compris ceux applicables à une génération entière, aura pour conséquence de limiter la visibilité des assurés proches de la retraite sur les règles qui leur seront applicables".

Qui plus est, au-delà du débat sur l'âge pivot temporaire (renvoyé à ladite Conférence des financeurs) tant les projets de loi que l'étude d'impact et l'analyse du Conseil d'État confirment que l'âge d'équilibre sera la clé de voûte du système universel. Alors que depuis des mois, cet âge d'équilibre était annoncé à 64 ans, il serait de 65 ans dès l'entrée en vigueur du futur système (génération 1975) et continuerait de croître.

En fait de système plus juste et plus simple, le Conseil d'État met à bas le slogan du « chaque euro cotisé donnera les mêmes droits » pointant la complexité et la diversité des règles de cotisation ou d'ouverture des droits définies par le projet de loi.

Le Conseil d'État confirme aussi les analyses de FO qui a dénoncé à plusieurs reprises les éléments de langage du gouvernement consistant à mettre au compte de son projet des éléments de solidarité qui ont été mis en œuvre dans la cadre du système de retraite actuel : "le gouvernement reprend, en les adaptant, les principaux mécanismes existants de bonification notamment pour motifs familiaux, les avantages afférents, qui prennent aujourd'hui la forme de majoration de pensions ou de durée d'assurance".

Cette situation conforte un peu plus encore la position de FO.

FO appelle le gouvernement à stopper le processus et à revenir à la table de négociation au point de départ, sans préalable. Le projet de système universel par point doit être abandonné. FO est prête et a fait connaître ses propositions et revendications sur les questions clés pour les retraites demain, dans le cadre du système actuel : emploi, chômage, précarité et bas salaires, salaires et cotisations sociales, égalité femme-homme, pénibilité...



PERSPECTIVE D'AVENIR ?

Ajoutons à cela qu'il ne s'est trouvée aucune organisation syndicale (CFDT compris) ni patronale pour voter pour le projet de loi lors de sa présentation devant les conseils d'administration de la Sécurité Sociale. Même le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire, composé de hauts gradés, conteste la réforme.

SURVEILLANCE DES E3C : LES PERSONNELS NON ENSEIGNANT NE SONT NI DES BOUCHE-TROUS, NI DES BRISEURS DE GRÈVE !

**RÉFORME
DU BAC
C'EST
AUSSI :**

En ce moment, dans les académies, commencent à se tenir ou sont prévues de se tenir les E3C dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau baccalauréat voulu par le gouvernement et le ministre BLANQUER.

Depuis plusieurs semaines, de nombreux enseignants, avec les organisations syndicales représentatives FNEC FP-FO, CGT Education, SNES-FSU et SUD Education, dénoncent l'impréparation de ces épreuves (ouverture désorganisée et très tardive de la banque nationale de sujets en matière de qualité d'apprentissage et de certification, ...). Ce qui est en jeu, c'est bien la rupture d'égalité entre les candidats due notamment à une mise en oeuvre locale et non nationale.

À aucun moment, le ministre n'a envisagé de remettre en cause la tenue de la première session d'E3C. C'est cette obstination qui a conduit l'intersyndicale à s'opposer à la mise en oeuvre de cette session notamment par la grève des surveillances, mouvement rejoint par de nombreux lycéens qui demandent l'annulation de cette session des E3C.

Dans ce contexte, et dans de nombreuses académies, les recteurs ont demandé aux chefs d'établissement de solliciter les personnels non-enseignants en cas d'absence massive des personnels enseignants. Dans de nombreux établissements, beaucoup de collègues administratifs se posent la question de refuser de surveiller ces épreuves.

Si la circulaire sur l'organisation et le suivi des épreuves du Bac indique que « le chef de centre désigne les surveillants parmi le personnel enseignant de l'établissement centre d'examen....il peut, toutefois, compléter les équipes de surveillants par des professeurs provenant d'un établissement voisin ou, à titre exceptionnel, par tout personnel relevant de l'éducation nationale. »

Le SPASEEN-FO le rappelle : la surveillance d'examens relève d'un acte pédagogique et les personnels administratifs des établissements scolaires n'ont ni vocation ni compétence pour assurer ce type de mission.

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève dans le cadre du mouvement contre le projet gouvernemental de réforme des retraites. Les collègues peuvent donc se mettre en grève et rejoindre les mobilisations. Au-delà de la grève, nous devons tous réagir en demandant notamment quelle sera la compensation de ce surcroît de travail ?

Les personnels administratifs ne sont pas des bouche-trous. Dans un contexte de suppressions de postes qui continuent, de mutualisations, de transfert toujours plus important de charges de travail et missions vers les EPLE, l'organisation des E3C retombe sur les établissements alors que les personnels administratifs suffoquent déjà.

C'est pourquoi le SPASEEN-FO appelle tous les personnels administratifs à se joindre aux enseignants et lycéens pour demander le retrait de cette réforme.

Nous demandons au ministre de mettre fin à toutes les pressions et rétablir le plus rapidement possible, un climat serein dans notre ministère. Le rejet de cette politique dévastatrice est réel et toute répression doit immédiatement cesser.

Communiqué du SPASEEN,
31 janvier 2020



29 janvier, rassemblement interprofessionnel devant l'Inspection Académique (DSDEN) à Rennes. Dans le cadre de la mobilisation d'établissements scolaires contre les E3C de la réforme du bac et la réforme des retraites.

Élections TPE : C'est parti !

Du 23 novembre au 6 décembre 2020 se dérouleront les élections professionnelles dans les TPE, les très petites entreprises.

JE TRAVAILLE DANS UNE STRUCTURE DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.



Quels sont mes droits ?

INFO -TPE.fr

L'UD CHERCHE DES CANDIDAT(E)S

Grève Action Sociale à Rennes

Le 21 Janvier dalle du Colombier à Rennes près de l'ARS, 400 grévistes FO-CGT-SUD-CNT pour la défense des moyens humains et financiers dans le secteur médico-social, enfance handicapée et protection de l'Enfance, contre le désengagement des pouvoirs publics.



BILLET D'HUMEUR

Écoeurant !

Le 30 janvier 2020, l'assemblée nationale examine un projet de loi visant à porter la durée minimum du congé pour le décès d'un enfant de 5 jours à 12 jours lorsque l'enfant est mineur et à charge.

«Est-ce que c'est normal que ce soit la petite entreprise qui paye 100 % ça ?» a interrogé Muriel PENICAUD, ministre du travail. «Quand on s'achète de la générosité à bon prix sur le dos des entreprises, c'est quand même un peu facile», a surenchéri Sereine MAUBORGNE, députée LREM. La perte d'un enfant mineur n'est pas si fréquente que ce congé aurait ruiné les entreprises.

La mesure a été remplacée par une nouvelle possibilité ouverte aux collègues d'offrir leur RTT (plus de droit mais la générosité des collègues !). 12 jours de congés ne répareraient pas le traumatisme, deuil de toute une vie, mais, malheureusement j'en parle en connaissance de cause, une pause pour permettre aux parents de se retrouver, de ne pas se noyer dans le travail sans chercher l'aide souvent nécessaire peut être utile.

Décidément, ces gens-là et leur nouveau monde sont écoeurants, leur acharnement à détruire les droits acquis des salariés et empêcher qu'ils en acquièrent de nouveaux relève de l'obsession.

Même si le MEDEF souhaitait un nouveau vote et si, depuis le président MACRON et le gouvernement reconnaissent une erreur (la période de mobilisation ne peut pas être étrangère à ce premier recul dont il faudra observer la traduction concrète), ils ont révélé encore plus la nature, l'inhumanité et l'indignité de leurs objectifs; **il nous faut, absolument, les stopper et faire retirer le projet de contre-réforme des retraites.**

Gérard HINAUX

La FNEC-FP à l'INSPE de Rennes



Samedi 8 février les militants de la FNEC-FP diffusent un tract pour la défense de l'école publique et un journal spécial retraite.



L'AG de l'AFOC Ille-et-Vilaine s'est tenue le vendredi 24 janvier sous la présidence de David ROUSSET Secrétaire national.

Les rapports d'activité et financier ont été votés à l'unanimité.

Contact : page 8

**EN DIRECT
DE L'UD**

STAGE DÉCOUVERTE

Un stage découverte très vivant !

Un stage découverte s'est tenu du 20 au 24 janvier à l'UD.

18 camarades (2/3 du privé, 1/3 du public) ont discuté, appris et partagé collectivement y compris en manifestation le 24 janvier dans les rues de Rennes. Un stage vivant, convivial et très utile de l'avis unanime.

Grand merci à Walter l'animateur !



PETIT MOT DES TRÉSORIERS :

Pensez à effectuer vos règlements de l'année 2019 à l'UD pour les timbres... et à votre fédération pour les cartes !

Merci de préciser et joindre à votre règlement UD le nombre éventuel de timbres dont vous faites le retour à votre fédération et/ou ceux perdus.

Dans le cas de perte, (timbres ou cartes), n'oubliez pas de faire le courrier de déclaration de perte que vous trouverez dans e-fo (et en faire copie à l'UD pour que nous suivions au mieux les commandes)

RAPPEL : les commandes 2020 ne peuvent être validées qu'après paiement des années précédentes.

Enfin, merci de faire vos commandes au plus juste de la réalité, mieux vaut effectuer des commandes supplémentaires en cours d'année que de rendre des centaines de timbres commandés en trop.

Contact : tresorerie.udfo35@orange.fr



**SOUTIEN
AUX GRÉVISTES**

**À cette date la caisse de
grève atteint 12 751 €**

**chèques à l'ordre de l'UD
ou lien via le site internet**

L'UD VOUS INFORME

Le pouvoir et ses subsidiaires sont décidés à faire taire toute résistance sociale.

Cela passera à n'en pas douter par une forme d'asphyxie financière, qui commence par une baisse déjà sensible des subventions, conjuguée à l'augmentation de tous les coûts.

Il est clair que la période qui vient sera difficile pour le syndicalisme indépendant et donc pour l'UD FO Ille-et-Vilaine. Il faut bien évidemment développer encore et toujours notre syndicalisation.

Mais en attendant si chaque adhérent(e) verse ne serait ce que quelques euros, la "force ouvrière" pourra continuer de s'exprimer pleinement dans les semaines et les mois qui viennent.

Chacun en mesure l'enjeu fondamental.

Lien Paypal via le site de l'UD <http://www.udfo35.fr/> ou chèque à l'ordre UD FO 35 à envoyer : 35 rue d'Échange 35 000 Rennes avec au dos la mention : "Caisse Solidarité interpro".



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

nos stages STAGES CFMS 2020

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du 23 au 27 MARS	CSE (plus de 50 salariés)	5 jours
Du 12 au 14 MAI	NÉGOCIER	3 jours
Du 25 au 29 MAI	DÉCOUVERTE de FO	5 jours
Du 22 au 24 SEPTEMBRE	CONNAITRE ses DROITS 1	3 jours
Du 28 SEPTEMBRE au 2 OCTOBRE	DÉCOUVERTE de FO	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

NOS Unions Locales

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
13, rue Pasteur 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr
Vendredi 11h30-14h30

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.80
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

UNION DÉPARTEMENTALE FO 35
35, rue d'Échange, Tél. 02 99 65 36 66
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
9h00 - 12h30
13h30 - 17h00
(fermeture midi)
Sans RDV les vendredis après-midi.
Pour les autres horaires uniquement sur RDV.

MAISON DE LA CONSOMMATION
48, Bd Magenta, Tél. 02 99 30 44 41
Lundi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 10h00 à 12h00

UNION LOCALE DE SAINT-MALO
8 rue Ernest Renan, 35400 Saint Malo,
09 66 96 37 97
Mardi et vendredi
9h à 12h - 14h à 19h



Pensez à vos paiements 2019
TIMBRES 2020 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr